

**Corruption internationale – changer les pratiques :
L'affaire Areva - UraMin**

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
I. Les étapes du rachat d'UraMin	6
II. De potentiels manquements lors du rachat d'UraMin ?	8
A. Des signaux d'alerte non entendus.....	8
B. Les incohérences dans la gestion du rachat d'UraMin	10
C. L'existence de circonstances adjacentes justifiant le rachat d'UraMin ?.....	12
III. Les incohérences dans la gestion d'Areva suite au rachat d'UraMin	15
A. L'exploitation hâtive de la mine en Namibie : la dissimulation d'un paiement indu ?.....	15
B. L'inaction volontaire des professionnels du chiffre suite au rachat d'UraMin ?	17
Conclusion	20
Bibliographie	21
<i>Figure 1: Chronologie des faits principaux</i>	5
<i>Figure 2 : L'énigme du rachat de la société East Asia Minerals par Areva - une trame commune à celle du rachat d'UraMin ?</i>	10
<i>Figure 3 : La facilitation de l'obtention de documents officiels par l'intervention de personnes politiquement exposées - une pratique usuelle dans l'affaire Areva-UraMin ?</i>	14
<i>Figure 4 : L'existence d'une contrepartie au don réalisé au président du Niger par Areva?</i>	17

Introduction

Sherpa élabore actuellement une étude sur les différents facteurs qui permettraient de conduire à des changements de pratique dans les relations commerciales des entreprises multinationales, et particulièrement à renforcer la lutte contre la corruption d'agent public étranger. Cette étude débouchera sur une série de recommandations à l'attention des parties prenantes en France.

Dans ce cadre, Sherpa publie différentes notes d'information mettant en lumière les affaires et schémas de corruption touchant les entreprises opérant à l'étranger. Une première note concernant Alstom a été publiée en juin 2015 afin d'apporter à l'ensemble des parties prenantes, société civile, investisseurs et actionnaires compris, un nouvel éclairage sur les pratiques du groupe.¹

Cette seconde note aborde l'affaire Areva – UraMin. Elle n'a pas pour visée de porter des accusations ; elle se veut informative, mettant en évidence les liens entre les différents faits, périodes et acteurs, en s'appuyant sur des documents disponibles au public, tels que les articles de presse, sites internet et documents publics communiqués par le groupe Areva.

En 2007, Areva achète la société UraMin pour un montant d'1.8 milliard d'euros. Cette société détenait des gisements d'uranium en Namibie, en République centrafricaine et en Afrique du Sud.² Or, ces gisements ne se révèlent pas aussi prometteurs que ce qui était initialement prévu. **Les circonstances d'acquisition d'UraMin étant préoccupantes, la Direction des mines et de la sécurité d'Areva commandent un rapport à une entreprise d'intelligence économique, Apic.**³ En avril 2010, au terme de ses investigations, la société Apic conclut à un rachat « frauduleux »,⁴ hypothèse qui sera ensuite relatée et soutenue dans de nombreux articles de presse, et demande à ce que le procureur de la République soit saisi.

Au même moment, après 3 ans et 1 milliard d'euros d'investissements supplémentaires pour tenter d'extraire le minerai,⁵ l'Etat français - principal actionnaire - s'inquiète lui aussi de l'opacité entourant cet achat.⁶ **En avril 2010, l'Etat demande alors à l'expert-comptable René Ricol d'effectuer un audit financier du groupe**, afin d'éclairer les actionnaires sur la situation financière d'Areva.⁷ Au terme

¹ Sherpa, *Corruption internationale – changer les pratiques : l'affaire Alstom*, Note d'information : <http://www.asso-sherpa.org/service/corruption-internationale-changer-les-pratiques-laffaire-alstom>

² Areva, *Offre publique d'achat amicale d'AREVA sur UraMin sur la base d'un prix de 7,75US\$ par action*, Communiqué de presse, 15 juin 2007 : <http://www.areva.com/FR/actualites-6505/offre-publique-d-achat-amicale-d-areva-sur-UraMin-sur-la-base-d-un-prix-de-775us-par-action.html>

³ Le Parisien, *le scandale Areva en six points*, 13 janvier 2012 : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/fait-du-jour/le-scandale-areva-en-six-points-13-01-2012-1809105.php/>

⁴ Ibidem

⁵ Le Monde, *Areva et la ténébreuse affaire UraMin*, 10 décembre 2014 : http://www.lemonde.fr/televvisions-radio/article/2014/12/10/areva-et-la-tenebreuse-affaire-UraMin_4537929_1655027.html

⁶ Le Monde, *Areva : les zones d'ombres du rachat d'UraMin*, 13 janvier 2012 : http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/01/13/areva-les-zones-d-ombres-du-rachat-d-UraMin_1629449_3224.html

⁷ Ibidem et Document de référence Areva 2010 : <http://www.areva.com/mediatheque/liblocal/docs/groupe/Document-reference/2010/pdf-doc-ref-10-vf.pdf> p. 342/345

de sa mission, ce dernier inscrit dans les comptes du groupe que les mines récemment acquises pourraient avoir perdu de leur valeur.⁸

Face aux nombreuses questions visant l'opportunité du rachat d'UraMin et l'investissement réalisé, **la commission des finances de l'Assemblée nationale décide à son tour d'intervenir**. Le 21 juin 2011, elle impose un audit financier à Areva. Cette enquête parlementaire est menée par Marc Goua, député socialiste du Maine-et-Loire.⁹ Le 11 octobre 2011, un premier rapport est publié et révèle la surévaluation des ressources d'UraMin.¹⁰ Il rend ensuite un second rapport le 7 mars 2012 qui modèrera ses conclusions.

C'est ensuite la Cour des comptes qui contrôlera et évaluera l'emploi et la gestion de fonds publics d'Areva entre 2006 et 2012. Le 12 mai 2014, un pré-rapport est publié dans la presse. Il fait état de nombreuses interrogations quant aux circonstances entourant le rachat d'UraMin et soulève l'hypothèse de la commission de fautes individuelles.¹¹ Faisant suite à ces constatations, la Cour des comptes dénonce auprès du procureur de la République les faits qu'elle a découverts lors de son évaluation. Le parquet national financier de Paris ouvre alors une enquête préliminaire pour « diffusion de fausses informations boursières, de présentation de comptes inexacts, d'abus de pouvoir, de faux et d'usage de faux ». ¹² Le 5 mai 2015, le parquet national financier ouvre deux informations judiciaires - dont une pour des faits d'escroquerie, d'abus de bien social et de corruption d'agent public étranger - et saisit trois juges d'instruction afin d'instruire ces affaires.¹³ (Voir Figure 1 pour la Chronologie des faits)

L'achat d'UraMin pose de réelles questions, notamment du fait de la rapidité des investissements, du montant des sommes engagées et des conséquences de cet investissement public. **La présence d'un schéma corruptif dans le rachat d'UraMin pourrait expliquer un tel achat. Enfin, à ces questions s'ajoute celle du rôle et de la responsabilité éventuelle des « garde-fous » qui semblent n'avoir pu empêcher plus de 3 milliards d'euros de pertes et qui mèneront très probablement au licenciement de plus de 2000 salariés.**

⁸ Document de référence Areva 2010 p.239 : <http://www.areva.com/mediatheque/liblocal/docs/groupe/Document-reference/2010/pdf-doc-ref-10-vf.pdf>

⁹ Assemblée Nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/fiches_id/333043.asp

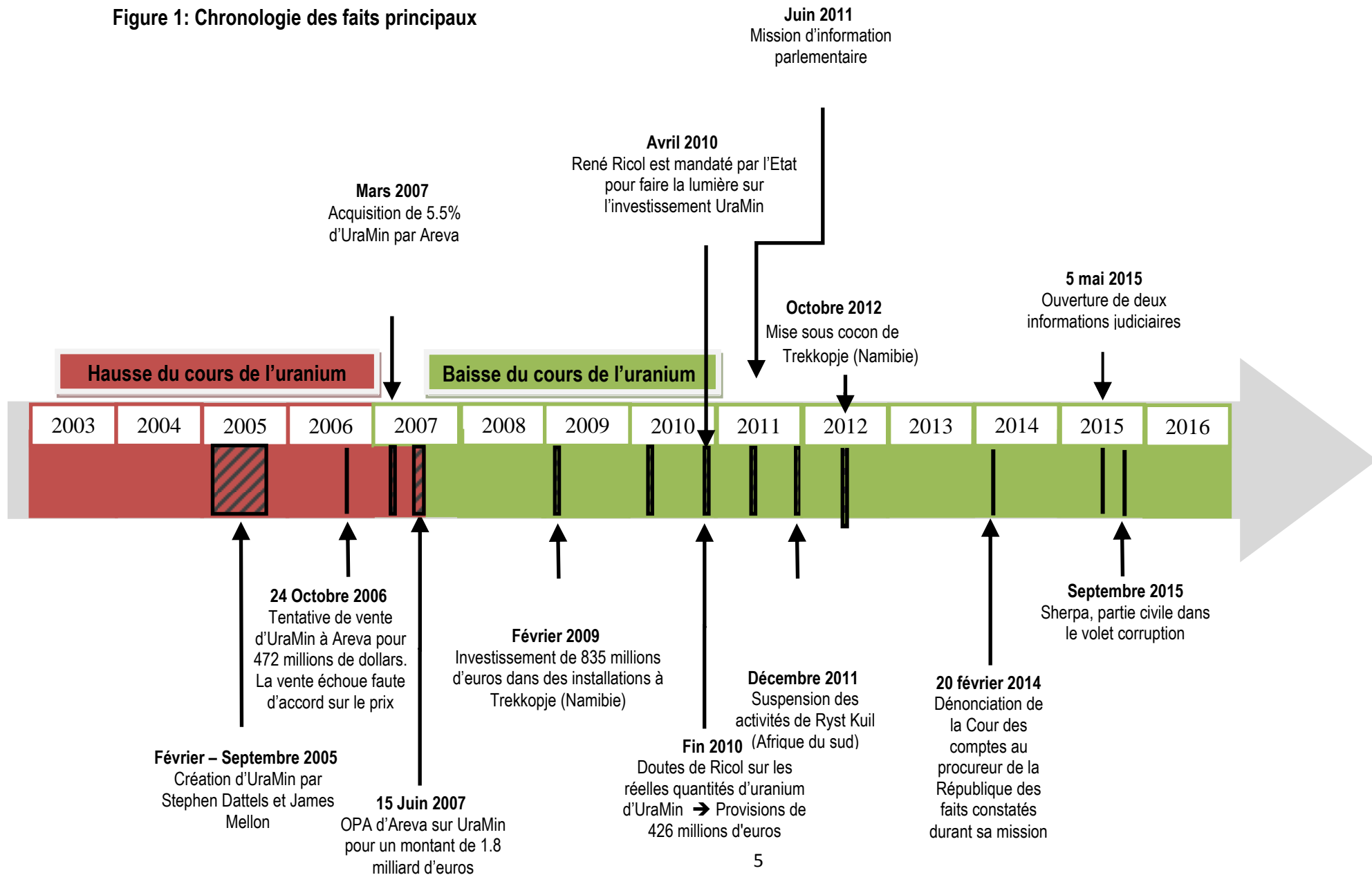
¹⁰ Rapport sur les crédits énergie du projet de loi de finances 2012, Marc Goua, 11 octobre 2011, p.19: http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2012/b3805-tIII-a14.asp#P305_42965

¹¹ Les Echos, *Les principaux extraits du prérapport de la Cour des comptes sur Areva*, 12 mai 2014 : http://www.lesechos.fr/12/05/2014/lesechos.fr/0203491092611_les-principaux-extraits-du-prerapport-de-la-cour-des-comptes-sur-areva.htm

¹² Ibidem

¹³ Hexagones, *Ouverture d'une instruction judiciaire dans l'affaire UraMin*, mai 2015 : <http://www.hexagones.fr/article/2015/05/05/ouverture-dune-instruction-judiciaire-dans-laffaire-UraMin>

Figure 1: Chronologie des faits principaux



I. Les étapes du rachat d'UraMin

En 2005, Areva souhaite intégrer toute la filière de l'uranium : de l'extraction à la construction de réacteurs. Il s'agit d'une stratégie destinée à renforcer l'entreprise dans son rôle de leader mondial. Dans cette optique, le groupe lance le plan dit « turbo », avec pour objectif d'augmenter son potentiel d'approvisionnement en faisant l'acquisition de mines d'uranium.¹⁴ Cette stratégie s'inscrit dans un contexte économique favorable : le cours de l'uranium est en hausse.

Pour prospecter de nouveaux gisements, il existe dans le secteur minier des entreprises dites « junior » dont le rôle est généralement d'évaluer le potentiel de certains sites. Elles revendent ensuite ces gisements à des « majors », grands groupes du secteur, qui se chargent alors de l'exploitation.

UraMin est une entreprise dite « junior », de petite taille, créée en 2005, qui détient plusieurs licences minières principalement dans trois pays africains (Afrique du Sud, Namibie et République centrafricaine). Il s'agit d'une société canadienne, d'abord cotée à Londres puis ensuite à Toronto, et immatriculée aux Iles Vierges. La société a été fondée par Stephen Dattels, homme d'affaire canadien, et James Mellon, homme d'affaire britannique faisant l'objet d'un mandat d'arrêt depuis le 19 décembre 2000.¹⁵

Il est à noter que ces personnes étaient également au capital de la société Weda Bay en Indonésie, qui a été rachetée par Eramet en 2006.¹⁶ A l'époque, Areva était l'actionnaire majoritaire d'Eramet et était donc représentée lors des négociations du rachat de Weda Bay par Eramet.¹⁷ Aussi, la présence des mêmes personnes au sein de ces deux sociétés (Weda Bay et UraMin) pose la question des liens qui existaient entre les fondateurs d'UraMin et le groupe Areva avant le rachat d'UraMin. En effet, les dirigeants du groupe français ne pouvaient ignorer l'identité des actionnaires des sociétés qu'ils prospectaient.

En 2006, UraMin annonce engager des négociations pour sa vente.¹⁸ Un premier contact entre Areva et UraMin a lieu en septembre 2006 à l'initiative d'UraMin. Mais dès 2005, Areva a eu des contacts au niveau opérationnel avec les équipes d'UraMin.¹⁹ Le 24 octobre 2006, une réunion est organisée dans l'optique d'un éventuel rachat.²⁰ Les premières estimations d'Areva pour le montant du rachat de la junior sont de l'ordre de 200 millions de dollars.²¹ Cette somme est fixée au regard de certaines

¹⁴ Document de référence Areva 2005 : http://www.areva.com/finance/liblocal/docs/2005/VF/FRR_AREVA.pdf

¹⁵ Regent pacific Group Limited, *Updates on outstanding litigation matters against bridge investment holding limited and bridge securities co ltd and outstanding korean arrest warrant against Mr James Mellon*, 13 novembre 2003 : <http://www.regentpac.com/ICMServlet/download/13-1929-187/Annt-Litigations&ArrestWarrant%2813Nov2003%29-Pdf%28English%29.pdf>

¹⁶ Eramet S.A et Weda Bay Minerals Inc., *ERAMET S.A. offre d'acquérir WEDA BAY MINERALS pour un prix de 2,70 dollars canadiens par action en numéraire, valorisant WEDABAY MINERALS à 270 millions de dollars canadiens*, Communiqué de presse, 15 mars 2006 : http://www.eramet.com/sites/default/files/cp/cp_2006_fr_eramet_wedabay.pdf

¹⁷ Eramet, *Actionnariat* : <http://www.eramet.com/espace-investisseurs/gouvernance/actionnariat>

¹⁸ Les Echos, *Areva en discussion pour acheter UraMin*, 12 juin 2007 : http://www.lesechos.fr/12/06/2007/LesEchos/19937-089-ECH_areva-en-discussion-pour-acheter-UraMin.htm

¹⁹ Areva, *Communiqué de presse du Conseil de surveillance d'Areva*, 14 février 2012 : http://www.areva.com/news/liblocal/docs/CP_groupe/2012/CP%20CS_140211.pdf

²⁰ Ibidem

²¹ Jean-Louis Perez, *Anne Lauvergeon, le pouvoir à tout prix*, 2014, Political Science

« incertitudes techniques » liées à l'uranium présent dans les mines mises en vente.²² Les fondateurs eux en demandent environ 500 millions de dollars. La réunion aurait été écourtée en raison de l'absence de consensus sur le prix de vente.²³ Areva aurait néanmoins demandé un accord d'exclusivité afin de « figer la situation » et de « continuer ses investigations ». ²⁴ Les représentants d'UraMin refusent et rompent les négociations en estimant qu'Areva sous-évalue le potentiel de la junior au vu de la hausse du cours de l'uranium.²⁵ Il est proposé de réétudier les possibilités de rachat ultérieurement, lorsqu'UraMin sera arrivée « à maturité ».

En décembre 2006, UraMin quitte la bourse de Londres pour celle de Toronto, réputée moins stricte.²⁶ En janvier 2007, le cours de l'uranium s'envole ce qui fait augmenter la cotation d'UraMin. Sam Jonah, Président d'UraMin, reprend alors contact avec Areva. En mars 2007, Areva entre au capital d'UraMin pour 5.5%, soit pour un montant d'un peu moins de 80 millions d'euros. **Le choix de la prise de capital à 5,5% n'est pas anodin. En effet, les statuts du groupe mentionnent qu'une opération dépassant les 80 millions d'euros doit être approuvée par les instances dirigeantes.**²⁷ Ainsi, en entrant au capital d'UraMin pour un montant inférieur à cette somme, aucune autorisation ne fut nécessaire.

En mai 2007, entre les deux tours de la présidentielle, un accord entre Areva et UraMin est conclu afin de fixer le cadre de la future offre d'achat public (OPA).²⁸ Aux yeux du groupe, il semblerait nécessaire que la décision de rachat soit prise rapidement d'autant qu'UraMin aurait fixé une date limite à la vente de ses titres au 31 mai 2007.²⁹ Le 15 juin 2007, Areva annonce son OPA sur UraMin pour un coût de 2.5 milliards de dollars ; un montant beaucoup plus élevé que la proposition initiale d'octobre 2006. **Pourquoi Areva, qui n'avait pas accepté d'acheter UraMin à 500 millions de dollars, accepte-t-elle à présent de payer 5 fois plus que le prix annoncé quelques mois plus tôt ?** Ces interrogations accentuent les zones d'ombre et les incertitudes de cette affaire et appellent à s'intéresser aux circonstances entourant le rachat d'UraMin.

²² Ibidem

²³ Areva, *Communiqué de presse du Conseil de surveillance d'Areva*, 14 février 2012

²⁴ Areva, *Rencontre avec Sam Jonah*, Fiche d'entretien, 24 octobre 2006 : <http://fr.scribd.com/doc/222333436/Les-doutes-d-Areva-sur-Uramin>

²⁵ Challenges, *UraMin était prêt à se vendre 471 millions de dollars à Areva*, 1 février 2012 :

http://www.challenges.fr/entreprise/20120201_CHA0811/uramin-etait-pret-a-se-vendre-471-millions-de-dollars-a-areva.html

²⁶ Areva, *Communiqué de presse du Conseil de surveillance d'Areva*, 14 février 2012

²⁷ <http://www.areva.com/finance/liblocal/docs/2013/Espace%20Actionnaire/AG-2013/Statuts.pdf>

²⁸ Areva, *Communiqué de presse du Conseil de surveillance d'Areva*, 14 février 2012

²⁹ Rapport sur les crédits énergie du projet de loi de finances 2012, Marc Goua, 11 octobre 2011, p.21

II. De potentiels manquements lors du rachat d'UraMin ?

S'il est indéniable que le rachat d'UraMin paraissait de prime abord représenter un investissement intéressant pour Areva, des éléments extérieurs auraient dû amener les instances dirigeantes à poser un certain nombre de questions. De plus, l'ambiguïté des circonstances entourant la transaction interroge sur sa réelle justification.

A. Des signaux d'alerte non entendus

Lors d'un rachat, il est nécessaire pour l'acquéreur de contrôler la véracité des informations fournies sur la situation de l'entreprise. Les due diligences imposent alors de mener des investigations afin de mesurer la pertinence et la rentabilité du projet envisagé.³⁰ C'est à l'acquéreur de mener toutes les investigations juridiques et techniques nécessaires afin de conforter les évaluations que le vendeur pourrait fournir.

A la lumière de ces pratiques, une expertise réalisée par Areva elle-même était donc nécessaire pour confirmer la quantité d'uranium présente dans les mines détenues par UraMin. Pourtant, au moment du rachat, **l'unique expertise attestant de la quantité d'uranium a été effectuée par une seule entreprise, SRK, à la demande et pour le compte d'UraMin.** Malgré les montants en jeu, Areva n'aurait pas réalisé de contre-expertise.³¹ Marc Goua relèvera d'ailleurs que « personne, au sein d'Areva, à l'époque, n'était compétent pour aller vérifier si l'appréciation du cabinet était pertinente ».³² **Les seules investigations menées par le groupe furent des due diligences sans aucun prélèvement d'échantillons.**³³ Les tests pratiqués étaient donc uniquement théoriques et réalisés sur la base des seules informations disponibles sur la teneur en uranium des mines, c'est-à-dire le rapport de SRK.³⁴ Or, après la lecture de ce rapport, des experts et ingénieurs d'Areva auraient émis des réserves « sur la valeur et les conditions d'exploitation des gisements ».³⁵ Des doutes quant à l'objectivité des conclusions de SRK auraient aussi été envisagés. La Cour des comptes aurait relevé, par la suite, que le volontarisme exacerbé d'Areva l'aurait conduit à minimiser les risques liés au rachat d'UraMin.³⁶

³⁰ Définition de « due diligence » : http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_due-diligence.html

³¹ Rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à la situation financière et aux perspectives d'Électricité de France et d'Areva, Marc Goua et Camille de Rocca Serra, 7 mars 2012, p. 80

³² Rapport sur les crédits énergie du projet de loi de finances 2012, Marc Goua, 11 octobre 2011, p.27

³³ Ibidem, p.35

³⁴ Le Monde, *Achat d'UraMin : comment Areva a dupé l'Etat*, 16 mai 2014 :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/05/16/rachat-d-UraMin-comment-areva-a-dupe-l-etat_4419818_3224.html

³⁵ Le Parisien, *Areva/UraMin : deux documents sèment le trouble*, 13 février 2012 : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/areva-UraMin-deux-documents-sement-le-trouble-13-02-2012-1859421.php>

³⁶ Hexagones, *Trois juges pour instruire le scandale UraMin*, 1^{er} juin 2015, p.8 : http://www.hexagones.fr/story/thierry-leveque/2015-06-01_trois-juges-pour-instruire-le-scandale-UraMin/media/extrait-du-rapport-provisoire-de-la-cour-des-comptes-sur-areva.pdf

D'autre part, la mine de Ryst Kuil (Afrique du Sud) a déjà appartenu dans les années 70 à la société Esso. A la fin des années 90, Esso avait renoncé à exploiter cette mine par manque de rentabilité.³⁷ Areva aurait pu entrer en possession des rapports d'expertises quant à la quantité d'uranium de Ryst Kuil qui avaient été réalisés antérieurement. L'exploitation de ces documents aurait pu aider les organes dirigeants d'Areva à analyser de manière éclairée les informations avancées par SRK sur la teneur en uranium des sols. La nécessité d'effectuer des tests géologiques plus poussés dans les différents sites aurait alors été légitimée.³⁸ **Pourquoi donc Areva a-t-elle décidé de racheter à prix d'or une mine d'uranium délaissée volontairement pour manque de rentabilité sans en évaluer précisément la valeur ?**

Outre la mine d'Afrique du Sud, les géologues d'Areva auraient aussi attiré l'attention sur Trekkopje (Namibie).³⁹ En effet, cette mine se situe à proximité d'une autre mine d'uranium qui, bien que beaucoup plus riche que celle d'UraMin, connaît des difficultés de rentabilité.⁴⁰ Plusieurs alertes ont également été formulées par les experts miniers concernant la configuration des sites qui pourrait engendrer une baisse des ressources et un coût supplémentaire d'exploitation.⁴¹

Ces nombreuses interrogations n'ont pourtant pas empêché la vente d'être finalisée sans prospection supplémentaire. **La question qui se pose est alors de savoir comment ces informations pourtant capitales, remettant en cause la rentabilité du rachat d'UraMin, ont pu échapper aux organes compétents ?**

³⁷ P J Van Der Merwe, *Uranium prospecting in the main Karoo basin in retrospect*, Volume I, décembre 1989, Atomic energy corporation of South Africa Ltd private Bag X256, Pretoria, 0001, p.26 :

<http://www.iaea.org/inis/collection/NCLCollectionStore/Public/18/040/18040661.pdf>

³⁸ Les Echos, *UraMin et Areva : une mine de rien ou une affaire d'Etat*, 26 mai 2014 : <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-98595-UraMin-et-areva-une-mine-de-rien-ou-une-affaire-detat-1006958.php?xkvQrcRFfxDpdt6y.99>

³⁹ L'OBS, *Anne Lauvergeon : une bio atomique*, 13 novembre 2014 :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141113.OBS4943/anne-lauvergeon-une-bio-atomique.html>

⁴⁰ Paladin Energy LTD, *expansion programmes* : <http://www.paladinenergy.com.au/default.aspx?MenuID=27>

⁴¹ Rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à la situation financière et aux perspectives d'Électricité de France et d'Areva, Marc Goua et Camille de Rocca Serra, 7 mars 2012, p.83

Figure 2 : L'énigme du rachat de la société East Asia Minerals par Areva - une trame commune à celle du rachat d'UraMin ?

En juillet 2007, Areva a fait l'acquisition d'un gisement d'uranium en Mongolie appartenant à la société East Asia Minerals, cotée à la bourse de Toronto.⁴² Ce qui est surprenant est que Cogema, l'ancêtre d'Areva, avait prospecté cette zone mais avait conclu qu'aucun site n'était exploitable.⁴³ Il est permis de se demander pourquoi Areva rachète une nouvelle fois à prix d'or (83 millions de dollars canadien)⁴⁴ une mine qu'elle a elle-même délaissée quelques années auparavant ; d'autant que ce rachat se déroule au même moment que celui d'UraMin. La stratégie d'Areva pourrait donc surprendre : alors que l'investissement d'UraMin est financièrement important, elle acquiert simultanément une autre mine. En outre, la présence d'uranium dans le sol de Mongolie peut être discutée. Le CNRS ne mentionne d'ailleurs pas ce territoire comme pays de production ni de réserves mondiales d'uranium.⁴⁵ Enfin, depuis le rachat de cette mine en Mongolie, aucun travail d'exploitation n'a encore été réalisé.⁴⁶ Pourquoi donc Areva a-t-elle multiplié les achats de juniors propriétaires de sites difficilement exploitables ?

B. Les incohérences dans la gestion du rachat d'UraMin

Au sein d'Areva, tout investissement de plus de 80 millions d'euros doit être validé par les organes dirigeants d'Areva dont l'Agence des participations de l'Etat (APE), qui représente l'Etat en qualité d'actionnaire majoritaire. Dans la perspective du rachat d'UraMin, cet organe a donc dû donner son aval. Des documents techniques et financiers lui ont été remis afin d'éclairer ses membres sur l'opportunité de cette transaction. Les dirigeants d'Areva auraient mis en avant les résultats des tests, réalisés en interne à partir des données de SRK, concluant à la présence d'une quantité conséquente d'uranium dans les mines (voir point précédent). Pourtant, il semblerait que ces résultats aient été partiellement épurés en amont.⁴⁷ Il existerait ainsi des différences entre la version originale des résultats de ces tests et les résultats présentés à l'APE. L'objectif aurait été ici de rendre l'investissement plus attrayant et moins risqué auprès des organes chargés de valider le projet.⁴⁸ Les documents présentés aux organes dirigeants d'Areva auraient donc été expurgés des informations trop pessimistes rendues par les géologues d'Areva.⁴⁹ Le 22 mai 2007, la direction du groupe aurait soutenu au comité stratégique que « les experts confirment que l'exploitation de ces gisements ne soulève pas

⁴² <http://www.aveva.com/FR/activites-586/aveva-en-mongolie-une-presence-renforcee-et-prometteuse.html>

⁴³ Hexagones, *D'autres aventures minières troubles pour Areva*, 3 mars 2015 : <http://www.hexagones.fr/article/2015/03/03/d-autres-aventures-minieres-troubles-pour-aveva#>

⁴⁴ Document de référence Areva 2007, p. 281 : http://www.aveva.com/mediatheque/liblocal/docs/groupe/Document-reference/2007/aveva-pdf_10_documents-reference-2007_fr.pdf

⁴⁵ CNRS, *Production et réserves mondiales d'uranium*, 2011 : http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosnucleaire/darkcartes/2_production-mondiale-d-uranium.php

⁴⁶ Document de référence Areva 2014 : http://www.aveva.com/mediatheque/liblocal/docs/groupe/Documentreference/2014/DDR_FR_310315.pdf

⁴⁷ Le Monde, *Achat d'UraMin : comment Areva a dupé l'Etat*, 16 mai 2014

⁴⁸ Ibidem

⁴⁹ Rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à la situation financière et aux perspectives d'Électricité de France et d'Areva, Marc Goua et Camille de Rocca Serra, 7 mars 2012, p.83

de difficultés techniques particulières ». ⁵⁰ **Ces omissions n'auraient pas permis à l'APE de prendre une décision en toute connaissance de cause.** ⁵¹

Au-delà des questions quant à la sincérité des informations fournies lors du rachat d'UraMin, les circonstances entourant la transaction pourraient aussi refléter un problème de gouvernance. ⁵² La direction aurait affirmé que CGNPC – électricien chinois – rachèterait 49% des parts de la nouvelle acquisition afin de partager les risques d'exploitation. L'APE valide alors le projet en ces termes. Finalement, l'investisseur chinois se désiste. ⁵³ Areva se retrouve seul propriétaire d'UraMin et ne partage plus les risques liés à cette acquisition. **Comment de simples affirmations sans engagement écrit ont-elles pu participer à la validation d'un projet à 1.8 milliard d'euros ?**

En outre, de sérieux manquements pourraient également être décelés dans l'exécution des missions des conseillers financiers d'Areva. Ainsi, au moment du rachat d'UraMin, EDF aurait également été intéressée. Dans cette perspective, l'entreprise aurait demandé à la banque Goldman Sachs de réaliser une étude sur l'opportunité de la transaction envisagée. Le 27 avril 2007, le rapport réalisé aurait conclu à un prix « beaucoup trop élevé » de la junior. ⁵⁴ EDF renonce alors à se porter acquéreur d'UraMin. ⁵⁵ Il est intéressant de noter que la banque Rothschild, mandatée par Areva pour réaliser une étude similaire, aurait rendu des conclusions bien différentes de celles de son homologue. Dans son premier rapport du 14 mai 2007, elle fixerait la valeur d'UraMin à 2 428 millions de dollars. Dans un second rapport du 18 juin 2007, elle aurait établi que la valorisation de la junior atteindrait environ 3 milliards de dollars. ⁵⁶ L'avis sur l'opportunité de ce rachat aurait donc été positif et rassurant. **Pourquoi deux études concomitantes sur un même sujet concluent-elles à des recommandations diamétralement opposées ?**

Enfin, la stratégie entourant l'acquisition d'UraMin pourrait sembler surprenante. Alors qu'Areva aurait pu solliciter la confidentialité du premier rachat des 5.5% des parts d'UraMin, la demande n'en aurait pas été faite. Cette absence d'exigence de confidentialité va pourtant à l'encontre des pratiques sur les marchés financiers. Ainsi, cette transaction marque publiquement l'intérêt d'Areva pour UraMin, ce qui conduit inévitablement à la prise de valeur de la junior. S'en suivent de fortes spéculations sur les perspectives de l'entreprise, corroborées par de nouvelles informations faisant état de réserves d'uranium plus importantes qu'initialement prévu. A cela s'ajoute l'intérêt – réel ou supposé – d'autres investisseurs, notamment chinois. ⁵⁷ Le cours de l'action d'UraMin passe de l'équivalent de 1,20 dollars

⁵⁰ Le Monde, *Affaire UraMin : une contre-expertise aurait été cachée*, 25 janvier 2012 : http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/01/25/affaire-UraMin-une-contre-expertise-aurait-ete-cachee_1634097_3234.html

⁵¹ Le Parisien, *Areva/UraMin : deux documents sèment le trouble*, 13 février 2012

⁵² Ibidem

⁵³ Hexagones, *Trois juges pour instruire le scandale UraMin*, 1^{er} juin 2015, p.5

⁵⁴ Rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à la situation financière et aux perspectives d'Électricité de France et d'Areva, Marc Goua et Camille de Rocca Serra, 7 mars 2012, p.86

⁵⁵ Ibidem, p.87

⁵⁶ Ibidem, p.85

⁵⁷ Challenges, *UraMin : de nouveaux documents viennent accuser Areva*, 9 février 2012 :

<http://www.challenges.fr/entreprise/20120208.CHA2071/UraMin-de-nouveaux-documents-viennent-accuser-areva.html>

en avril 2006 à 7,75 dollars en juin 2007.⁵⁸ **L'augmentation du prix d'UraMin trouverait donc sa justification dans les marques d'intérêt publiques portées par Areva. Dès lors, la question du rôle des conseillers financiers du groupe pourrait-être soulevée.**

S'il est vrai que cette opération pouvait être financièrement intéressante au regard de la situation économique favorable de l'époque et de la stratégie d'entreprise, il est néanmoins possible de se demander si des enjeux supplémentaires n'auraient pas joué en faveur de ce rachat.

C. L'existence de circonstances adjacentes justifiant le rachat d'UraMin ?

En mai 2006, la vente d'UraMin aurait été portée à la connaissance d'Anne Lauvergeon par Sam Jonah, homme d'affaire ghanéen, nommé président d'UraMin quelques mois auparavant.⁵⁹ Les dirigeants d'UraMin, notamment Sam Jonah, sont des proches du président Mbeki.⁶⁰ En outre, Anne Lauvergeon et Sam Jonah se seraient rencontrés notamment lors du 10^{ème} sommet du conseil pour l'investissement international, constitué par le Président Sud-africain Thabo Mbeki, pour être conseillé sur la politique économique du pays.⁶¹

Cette opportunité d'acquisition est à mettre en relation avec le contexte économique ambiant. Dès l'été 2006, le gouvernement d'Afrique du Sud annonce en effet sa volonté de se doter de nouveaux réacteurs.⁶² Ce futur contrat serait estimé à plus de 100 milliards d'euros, même si aucun appel d'offre officiel n'a encore été lancé.⁶³ Du fait des liens entre les membres du Conseil d'administration d'UraMin avec l'entourage du président sud-africain, il se pourrait que le rachat d'UraMin ait eu pour réel objectif de s'assurer l'obtention de ces importants contrats. Un consultant d'UraMin aurait d'ailleurs affirmé que « le deal était qu'Areva achète UraMin et gagne en retour l'appel d'offres. Areva payait trop cher UraMin - qui valait la moitié. Mais le groupe français allait décrocher des contrats pour des réacteurs et une usine d'enrichissement, pour une valeur dix fois supérieure ». ⁶⁴

⁵⁸ Rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à la situation financière et aux perspectives d'Électricité de France et d'Areva, Marc Goua et Camille de Rocca Serra, 7 mars 2012, p. 77

⁵⁹ Arte, *Areva-UraMin, bombe à retardement du nucléaire français* : <http://www.arte.tv/sites/story/reportage/areva-UraMin-bombe-a-retardement-du-nucleaire-francais/>

⁶⁰ Le Parisien, *Affaire UraMin : la justice enquête sur Anne Lauvergeon, ex-PDG d'Areva*, 10 avril 2014 : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-uramin-la-justice-enquete-sur-anne-lauvergeon-ex-pdg-d-areva-10-04-2014-3757617.php>

⁶¹ Ibidem

⁶² CESIM, *L'Afrique du Sud va-t-elle renouer avec l'enrichissement de l'uranium*, octobre 2012 : <http://www.cesim.fr/observatoire/fr/71/article/60>

⁶³ World Nuclear Association : <http://www.world-nuclear.org/info/Country-Profiles/Countries-O-S/South-Africa/> et Eskom, Eskom Build Programme, juin 2007 : <http://www.dpe.gov.za/resourcecentre/Acts/Eskom%20Build%20Programme%2007.pdf>

⁶⁴ La Tribune, *Areva : l'affaire UraMin rebondit en Afrique du Sud*, 10 août 2012 : <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20120810trib000713868/areva-l-affaire-UraMin-rebondit-en-afrique-du-sud.html>

Le 16 novembre 2007, la volonté politique en matière nucléaire du président Thabo Mbeki est mise en application.⁶⁵ Un appel d'offre, portant sur la construction de plusieurs EPR, est lancé par la société nationale d'électricité sud-africaine Eskom.⁶⁶ Areva aurait soumis deux propositions : le contrat Nuclear 1 qui comprend deux EPR et le contrat Fleet qui prévoit la construction de dix autres centrales.⁶⁷ Eskom aurait également sollicité une entreprise concurrente, Westinghouse, de lui faire une offre.⁶⁸ En juillet 2008, Eskom étudie les deux propositions pour désigner celle qui sera retenue. En septembre 2008, Areva est l'entreprise pressentie pour obtenir le marché de la construction des EPR d'un montant de plusieurs millions de dollars.⁶⁹

Cependant, contre toute attente, le président Mbeki est poussé à quitter ses fonctions en septembre 2008 suite aux soupçons de corruption qui le visent. Il est par ailleurs au cœur de plusieurs procédures pour corruption dans son pays.⁷⁰ Parallèlement à cette annonce, Eskom retire l'appel d'offre et indiquerait qu'il ne dispose plus des moyens financiers pour réaliser ces investissements.⁷¹ Le projet de construction des EPR n'est pourtant pas mis au rebut, mais le nouveau président se tourne d'avantage vers la Russie plutôt que vers la France. Un partenariat bilatéral aurait été signé dans ce sens.⁷²

⁶⁵ Lenaka, *Areva en Afrique du sud : Les manœuvres politiciennes toxiques du champion nucléaire français Areva en Afrique du Sud*, 2 septembre 2012 : <http://lenaka.info/2012/09/02/areva-en-afrique-du-sud-les-manoeuvres-politiciennes-toxiques-du-champion-nucleaire-francais-areva-en-afrique-du-sud/1511>

⁶⁶ Areva, *Afrique du Sud : AREVA remet une offre globale ambitieuse*, Communiqué de presse, 31 janvier 2008 : <http://www.areva.com/FR/actualites-6544/afrique-du-sud-areva-remet-une-offre-globale-ambitieuse.html>

⁶⁷ Areva, *Afrique du Sud : AREVA remet une offre globale ambitieuse*, 31 janvier 2008 : <http://www.areva.com/FR/actualites-947/afrique-du-sud-areva-remet-une-offre-globale-ambitieuse.html>

⁶⁸ Easy bourse, *Areva : des EPR à la douzaine en Afrique du Sud*, 31 janvier 2008 : <https://www.easybourse.com/bourse/energie/article/5537/areva-epr-douzaine-en-afrique-sud.html>

⁶⁹ Le Monde, *EDF et Areva sont bien en places pour remporter le marché nucléaire civil en Afrique du Sud*, 11 septembre 2008 : http://www.lemonde.fr/economie/article/2008/09/11/edf-et-areva-sont-bien-places-pour-remporter-le-marche-nucleaire-civil-en-afrique-du-sud_1094086_3234.html ; Reuters, *UPDATE 1-Areva bids to build nuclear plants in South Africa*, 31 janvier 2008 : <http://www.reuters.com/article/areva-southafrica-idUSL3188086520080131>

⁷⁰ La Presse, *Armement: l'ex-président sud-africain Thabo Mbeki nie toute corruption*, 17 juillet 2014 : <http://www.lapresse.ca/international/afrique/201407/17/01-4784626-armement-lex-president-sud-africain-thabo-mbeki-nie-toute-corruption.php>

⁷¹ Lenaka, *Areva en Afrique du sud : Les manœuvres politiciennes toxiques du champion nucléaire français Areva en Afrique du Sud*, 2 septembre 2012

⁷² Le Figaro, *Nucléaire : 8 réacteurs russes en Afrique du Sud*, 23 septembre 2014 : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/09/23/97002-20140923FILWWW00221-nucleaire8-reacteurs-russes-en-afrique-du-sud.php>

Figure 3 : La facilitation de l'obtention de documents officiels par l'intervention de personnes politiquement exposées - une pratique usuelle dans l'affaire Areva-UraMin ?

En 2006, Stephen Dattels rencontre des difficultés pour obtenir la licence d'exploitation pour la mine de Ryst Kuil.⁷³ Le 6 juin 2006, l'entreprise Lukisa acquiert 8,75% de participation dans la joint-venture UraMin-Mago-Lukisa. L'actionnaire principal serait Tefo Maloisane et nouerait des liens d'amitié avec le frère de l'ancienne ministre des Ressources minérales, alors vice-présidente de l'Afrique du Sud.⁷⁴ Elle aurait conservé une grande influence au sein de ce ministère.⁷⁵ En pratique, elle serait le décideur de fait.⁷⁶ En novembre 2006, la licence d'exploitation pour la mine de Ryst Kuil est finalement accordée à UraMin par ce même Ministère.⁷⁷

La concordance de temps entre le rapprochement par les dirigeants d'UraMin d'une personne proche du pouvoir sud-africain et l'obtention de la licence d'exploitation dans ce même pays renforce les doutes entourant cet acte. La question d'une contrepartie éventuelle pourrait-être soulevée.

C'est dans ce contexte qu'Areva commence à s'intéresser à UraMin. Il est légitime de se demander si, en plus des gisements d'uranium appartenant à la junior, le rachat d'UraMin n'aurait pas permis un rapprochement avec des personnalités proches du pouvoir en place en Afrique du Sud.

⁷³ Lenaka, *Areva en Afrique du sud : Les manœuvres politiciennes toxiques du champion nucléaire français Areva en Afrique du Sud*, 2 septembre 2012

⁷⁴ Mail and Guardian, *French nuclear frontrunner's toxic political dealings in SA*, 3 août 2012 : <http://mg.co.za/article/2012-08-03-00-nuclear-frontrunner-arevas-toxic-political-dealings>

⁷⁵ Ibidem

⁷⁶ Ibidem

⁷⁷ UraMin Inc., *Award of licences*, 1 novembre 2006 : <http://www.investigate.co.uk/article.aspx?id=200611011110233617L>

III. Les incohérences dans la gestion d'Areva suite au rachat d'UraMin

Les circonstances postérieures au rachat d'UraMin mettent en lumière certaines incohérences dans la gestion du groupe. Alors que des investissements colossaux sont réalisés avec hâte, et que de nouvelles révélations sur la teneur d'uranium des nouvelles mines obscurcissent les résultats attendus, les comptes annuels maintiendraient, eux, une image rassurante de la situation financière de l'entreprise. **En mettant en parallèle les informations détenues et les actes accomplis au sein d'Areva, des contradictions apparaissent.**

A. L'exploitation hâtive de la mine en Namibie : la dissimulation d'un paiement indu ?

A partir de juin 2007, le cours de l'uranium diminue fortement.⁷⁸ Le contexte économique devient donc défavorable aux opérations. A cela viendraient s'ajouter des doutes quant à la teneur en uranium de Trekkopje.⁷⁹ Pour éclaircir ce point, des tests géologiques sont réalisés.⁸⁰ Les résultats seront finalement obtenus en 2011 : la quantité d'uranium de la mine est deux fois moins grande que celle affirmée par SRK.⁸¹ La rentabilité de la mine est donc mise à mal. Pourtant, dès le 26 septembre 2007, sans attendre les résultats des tests et malgré l'absence de licence d'exploitation, des investissements supplémentaires sont entrepris.⁸² Areva investie 835 millions d'euros afin de rendre la mine de Trekkopje exploitable, notamment par la construction d'une usine de dessalement.⁸³ Une grande quantité d'eau douce est en effet nécessaire pour extraire le minerai du sol.

A la suite du rachat d'UraMin, Areva ne dispose pas de licence d'exploitation pour la mine de Trekkopje ; la junior n'ayant pas réussi à obtenir ce document avant le rachat. Afin d'entrer en sa possession, les dirigeants d'Areva auraient décidé de nommer Haddis Tilahun, réputé proche du pouvoir namibien, en qualité d'intermédiaire local pour négocier avec les autorités namibiennes.⁸⁴ Il aurait obtenu la licence en janvier 2009.⁸⁵ En contrepartie, il aurait reçu un paiement de 3.4 millions de dollars en janvier 2010.⁸⁶ Cette somme couvrirait non seulement les services rendus mais également la rémunération d'une autre mission : obtenir des avantages fiscaux pour Areva. Peu de temps après, il aurait ainsi obtenu de la part des autorités namibiennes que la mine de Trekkopje soit classée en zone franche.⁸⁷ En classant cette mine zone franche, Areva bénéficierait d'une économie de près de 600 millions de dollars. Cette demande aurait été appuyée par Hage Geingob, alors ministre du

⁷⁸ Trader-Finance : <http://matiere-premiere.trader-finance.fr/uranium/>

⁷⁹ Hexagones, *Trois juges pour instruire le scandale UraMin*, 1^{er} juin 2015 p.4

⁸⁰ Ibidem

⁸¹ Document de référence Areva 2011 : http://www.areva.com/mediatheque/liblocal/docs/groupe/Document-reference/2011/DDR%202011%20AREVA_fr.pdf

⁸² Mediapart, *UraMin : le trouble jeu d'Areva en Namibie*, 9 janvier 2016

⁸³ Areva, *inauguration de l'usine de dessalement de Wlotzkasbaken*, 16 avril 2010 :

<http://www.areva.com/mediatheque/liblocal/docs/activites/mines/pdf-dessal-namibie-vf.pdf>

⁸⁴ Mediapart, *UraMin : le trouble jeu d'Areva en Namibie*, 9 janvier 2016:

<https://www.mediapart.fr/journal/economie/080116/uramin-le-trouble-jeu-dareva-en-namibie>

⁸⁵ Mediapart, *UraMin : le trouble jeu d'Areva en Namibie*, 9 janvier 2016

⁸⁶ Ibidem

⁸⁷ Ibidem

commerce et de l'industrie (2008-2012), un proche de la femme de Haddis Tilahun.⁸⁸ Face à l'annonce du statut fiscal obtenu par Areva, les entreprises concurrentes se seraient questionnées quant à sa justification.⁸⁹ Le groupe serait actuellement le seul opérateur minier à jouir de cet allègement fiscal en Namibie.⁹⁰

En parallèle, en février 2010, Haddis Tilahun aurait reçu 50% des parts de l'usine de dessalement au travers de sa société UAG. Ce choix est surprenant car UAG est spécialisé dans l'hôtellerie et ne dispose donc de peu d'expertise dans le domaine de l'uranium.⁹¹ Ainsi, se pose la question de la pertinence d'un tel partenariat. En outre, sa femme a été nommée pour assurer la direction d'Areva Resources Namibia, propriétaire de la seconde moitié des parts de l'usine de dessalement.⁹² Elle fait également partie du board d'Areva Processing Namibia.⁹³

L'importance des sommes qui auraient été versées à Haddis Tilahun, en échange des services rendus qui pourraient impliquer des personnes proches du pouvoir, laisserait entrevoir la possibilité d'une rémunération indirecte de ces politiques ainsi que la mise en place d'un schéma corruptif à la fois pour obtenir la licence d'exploitation et un avantage fiscal.

⁸⁸ Ministry of mines and energy, *Strategic Environmental Management Plan (SEMP) for the Central Namib Uranium Rush 2011 Annual Report*, 2011, p.18 :

http://www.mme.gov.na/files/publications/cd8_Annual_SEMP_Report_2011_released.pdf

⁸⁹ Insight, *The Areva Exception*, 10 mai 2010 : <http://www.insight.com.na/the-areva-exception/>

⁹⁰ Ministry of mines and energy, *Strategic Environmental Management Plan (SEMP) for the Central Namib Uranium Rush 2011 Annual Report*, 2011, p.18

⁹¹ United Africa Group : <http://unitedafricagroup.com>

⁹² Areva, *Trekkojje Mine*, Stakeholder Report 2012 – 2013 : http://www.rse-mines.areva.com/images/mediatheque/01-rapport-et-charte/a-08-Trekkojje_stakeholder_report_2012_2013.pdf

⁹³ Ibidem

Figure 4 : L'existence d'une contrepartie au don réalisé au président du Niger par Areva?

Areva aurait versé 35 millions d'euros au Niger, dont une partie aurait servi à l'achat d'un avion pour le président du Niger, M. Issoufou.⁹⁴ Une demande de modification de la loi de finance a été réalisée au Niger, afin de faire apparaître le versement d'Areva. Il est alors possible de constater qu'un peu plus de 15 millions d'euros ont été affectés à l'achat d'un « avion présidentiel ».⁹⁵ A cela s'ajoute près de 11 millions d'euros qui sont attribués à un « avion de reconnaissance ».⁹⁶ La somme manquante devrait avoir été versée en 2015.⁹⁷ La raison d'être de ce paiement serait à trouver dans les gisements d'uranium qu'exploite Areva dans ce pays.⁹⁸ Ce versement pourrait, en effet, être la contrepartie du tarif très faible accordé à Areva pour l'exploitation des mines d'uranium nigériennes. C'est dans ce sens que l'Observatoire du nucléaire avait affirmé que ce versement pouvait être assimilé à une « manœuvre relevant de la corruption, probablement juridiquement, assurément moralement ».⁹⁹ Suite à ces accusations, Areva a attaqué en justice l'Observatoire du nucléaire pour diffamation. La Cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 21 janvier 2015, déboute Areva des fins de sa demande.¹⁰⁰ Les juges estiment que les documents apportés par l'Observatoire du nucléaire démontrent bien « un don » au président du Niger et qu'aucune information n'accusait de façon péremptoire le groupe Areva. Cette décision accroît la suspicion entourant cette donation.

B. L'inaction volontaire des professionnels du chiffre suite au rachat d'UraMin ?

A partir de juin 2007, le cours de l'uranium chute. Cette baisse a un effet sur la valeur des actifs d'Areva, notamment sur les mines d'uranium rachetées à UraMin. Cette conséquence est d'ailleurs abordée par le groupe Areva en 2008.¹⁰¹ La perte de valeur constatée aurait donc dû être inscrite au bilan de l'entreprise en passant des provisions dans les comptes annuels. Ceci n'a pas été fait dans les comptes de 2007. Le bilan financier de l'entreprise n'était donc plus en adéquation avec la valeur réelle des actifs détenus par Areva. Or, un des rôles essentiels des Commissaires aux comptes est de certifier que les comptes audités sont sincères, et qu'ils sont bien le reflet de la situation économique de l'entreprise. Pourtant, les comptes d'Areva ont toujours été certifiés alors qu'aucune provision n'aurait été passée avant 2010.

⁹⁴ AFP, *Aide d'Areva au Niger: une ONG réitère ses accusations de corruption*, Communiqué de presse, 14 janvier 2013 : http://www.romandie.com/news/archives/Aide_d_Areva_au_Niger_une_ONG_reitere_ses_accusations_de_corruption93140120131717.asp

⁹⁵ Observatoire du nucléaire, *Copie de l'amendement au projet de loi de finance 2013 du Niger*, 29 novembre 2012 : <http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/pdf/doc-modif-budget-niger-don-areva.pdf>

⁹⁶ Areva, *Aide d'Areva au Niger: une ONG réitère ses accusations de corruption*, Communiqué de presse, 14 janvier 2013

⁹⁷ Observatoire du nucléaire, *Un document confidentiel exceptionnel montre*

l'emprise d'Areva sur le Niger et confirme les accusations de l'Observatoire du nucléaire, Communiqué de presse, 14 janvier 2013 : <http://observ.nucleaire.free.fr/com-doc-confid-areva-niger.htm>

⁹⁸ Observatoire du nucléaire, *Copie de l'amendement au projet de loi de finance 2013 du Niger*, 29 novembre 2012

⁹⁹ Observatoire du nucléaire, *Corruption / Niger : Areva s'enfoncé !*, 9 mars 2015 : <http://observ.nucleaire.free.fr/corruption-areva-s-enfonce.htm>

¹⁰⁰ Cour d'Appel de Paris, 21 janvier 2015 : <http://observ.nucleaire.free.fr/jugement-areva-cour-appel-paris.pdf>

¹⁰¹ Document de référence Areva 2008, p. 28

En 2008, face aux résultats des tests sur la teneur en uranium des sols, un schéma similaire se serait reproduit. Lesdits résultats laissaient entrevoir une baisse des estimations avancées par SRK.¹⁰² De plus, les minerais présents dans les mines se seraient révélés bien différents de ceux habituellement exploités augmentant le coût d'extraction.¹⁰³ La valeur des mines étaient donc en baisse. Ce déclin de valeur aurait dû être retranscrit dans les comptes d'Areva, ce qui n'a pas été fait avant 2010. Un ancien membre du conseil de surveillance du groupe aurait pourtant affirmé que ces informations étaient connues du conseil de surveillance.¹⁰⁴ Les provisions auraient bien été envisagées mais la direction aurait décidé de ne pas les inscrire au bilan.¹⁰⁵ La Cour des comptes aurait confirmé que les Commissaires aux comptes avaient bien accès à ces informations. Ils auraient donc été en possession des données permettant de conclure à la dépréciation des mines achetées. Ils avaient notamment accès aux tests annuels sur la teneur en uranium des sols.¹⁰⁶ Ces professionnels auraient donc dû alerter quant à l'écart entre la situation patrimoniale réelle d'Areva et celle inscrite à son bilan.

Mais les interrogations quant aux rôles des Commissaires aux comptes dans cette affaire ne s'arrêtent pas là. Comme le relèverait le pré-rapport de la Cour des comptes, ils auraient également accepté que « soient prises en compte dans ces tests des quantités de minerai supérieures à celles déclarées dans le document de référence mis en ligne pour l'information des actionnaires ».¹⁰⁷ Les informations financières présentes dans les bilans du groupe n'auraient donc pas été fidèles à la réalité. Les Commissaires aux comptes les auraient pourtant sciemment validées. **Pour quelles raisons les Commissaires aux comptes d'Areva n'ont-ils pas retranscrit la perte de valeur des actifs liés à UraMin dans les comptes ? Ainsi, la sincérité des comptes, dont-ils ont pour mission d'attester, était-elle avérée à partir de l'année 2007 ?**

Malgré l'absence de provision liée à UraMin dans les comptes d'Areva, des craintes quant à la réalité de sa situation financière voient le jour. René Ricol est alors mandaté pour auditer les comptes en avril 2010. L'objectif de sa mission était d'informer l'entreprise et les tiers sur la situation financière du groupe Areva, et particulièrement sur les circonstances liées au rachat d'UraMin.¹⁰⁸ Pour ce faire, il devait matérialiser ses conclusions dans un rapport écrit. L'ancien directeur de la sûreté du groupe aurait affirmé que « René Ricol a rédigé deux rapports, un premier très critique qu'il aurait réservé aux échelons politiques, à l'Elysée, et un second plus édulcoré, à l'attention du public. Le rapport Ricol officiel est très, très édulcoré ».¹⁰⁹ Ainsi, dans le rapport disponible au public, René Ricol soutiendrait qu'au regard des éléments qui lui ont été fournis, les comptes d'Areva paraissent ne contenir aucune

¹⁰² L'OBS, *Anne Lauvergeon : une bio atomique*, 13 novembre 2014

¹⁰³ Document de référence Areva 2009, p.194

¹⁰⁴ Ibidem

¹⁰⁵ Ibidem

¹⁰⁶ Hexagones, *Trois juges pour instruire le scandale UraMin*, 1^{er} juin 2015 p.5

¹⁰⁷ Ibidem

¹⁰⁸ Les Echos, *Areva : l'Etat demande à René Ricol de vérifier les comptes*, 7 mai 2010 :

http://www.lesechos.fr/07/05/2010/LesEchos/20673-107-ECH_areva---l-etat-demande-a-rene-ricol-de-verifier-les-comptes.htm

¹⁰⁹ Libération, *UraMin : du leurre en barre*, 10 février 2016: http://www.liberation.fr/france/2016/02/10/uramin-du-leurre-en-barres_1432507

anomalie.¹¹⁰ Suite à son intervention, il a pourtant estimé nécessaire de passer une provision de 426 millions d'euros dans les comptes du groupe, pour pallier à la perte de valeur des actifs acquis lors du rachat d'UraMin. Dans le rapport destiné aux politiques, René Ricol y contesterait les circonstances entourant le rachat de la junior.¹¹¹ **Sous réserve que différents rapports existent véritablement, pourquoi réaliser deux rapports aux conclusions différentes ? Les comptes d'Areva étaient-ils bien sincères et réguliers ?**

En mars 2011, la catastrophe de Fukushima fait encore chuter le cours de l'uranium.¹¹² En juillet 2011, suite au renouvellement du Directoire d'Areva, les inquiétudes liées à la valeur des actifs d'UraMin auraient refait surface et se seraient confirmées. S'en suit la passation de lourdes provisions dans les comptes annuels, liées à la dépréciation des actifs UraMin. Les circonstances entourant le communiqué de presse officialisant la perte de valeur d'UraMin sèment le doute. **Ces informations aurait-elles été connues de l'ancien Directoire, alors dirigé par Anne Lauvergeon ? De plus, l'intervention de René Ricol n'aurait-elle pas dû permettre de révéler cette perte de valeur ?**

Le 13 décembre 2011, Areva annonce qu'elle suspend le projet d'exploitation de Ryst Kuil en Afrique du Sud.¹¹³ En octobre 2012, elle mettra sous cocon la mine de Trekkopje en Namibie.¹¹⁴ De plus, les pertes financières importantes subies par le groupe imposent d'envisager le licenciement de milliers de personnes.¹¹⁵ Cependant, la passation de provision, dès les premiers signaux d'alerte en 2008, aurait pu permettre d'amoindrir les pertes du groupe. **Face aux nombreuses abstentions des Commissaires aux comptes, leur responsabilité ne devrait-elle pas être envisagée ?**

¹¹⁰ AFP, *Areva/Uramin: Ricol pense que les comptes sont sincères*, 17 janvier 2012 :

http://www.romandie.com/news/n/ ArevaUramin_Ricol_pense_que_les_comptes_sont_sinceres170120121601.asp

¹¹¹ Le JDD, René Ricol : « *L'affaire Areva risque de mal finir..* », 11 février 2012 : <http://www.lejdd.fr/Societe/Faits-divers/Actualite/Rene-Ricol-L-affaire-Areva-risque-de-mal-finir-Interview-485879>

¹¹² La Croix, *Les vérités de Jean Cyril Spinetta sur la gestion d'Areva*, 21 mai 2015 : <http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Les-verites-de-Jean-Cyril-Spinetta-sur-la-gestion-d-Areva-2014-05-21-1153953>

¹¹³ Le Monde, *Areva dévoile son plan de réduction des coûts*, 13 décembre 2011 :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/12/13/areva-devoile-son-plan-de-reduction-des-couts_1617711_3234.html

¹¹⁴ Document de référence Areva 2012 p.65

¹¹⁵ Le Monde, *Les syndicats dénoncent des licenciements secs chez Areva*, 15 juin 2015 :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/06/15/les-syndicats-denoncent-des-licenciements-secs-chez-areva_4654565_3234.html#GIMRPicMTLieMqzi_99

Conclusion

En 2015, l'Assemblée générale d'Areva a annoncé une perte nette de plus de 5 milliards d'euros pour l'année 2014.¹¹⁶ Ce sont ainsi des centaines de salariés d'Areva qui sont désormais menacés d'être licenciés pour compenser, au mieux, des erreurs de gestion en haut lieu. Ce seront également les contribuables qui payeront la facture pour combler une partie de ce déficit.

Face aux nombreuses dérives liées à cette affaire, il est donc plus qu'urgent que les responsabilités pénales des différents protagonistes sur ce dossier soient recherchées et établies. Des mesures concrètes doivent être prises afin de conduire à de véritables changements de pratiques. Des comptes doivent également pouvoir être demandés auprès des responsables pour lutter contre l'impunité.

Si toute la lumière n'a pas encore été faite sur les circonstances entourant le rachat d'UraMin, **des enseignements préalables peuvent être tirés**. Il est en effet crucial que les entreprises se dotent de mesures effectives de prévention et de détection de la corruption et qu'elles allouent des moyens humains et financiers suffisants pour lutter contre la corruption. Un contrôle indépendant doit également être mis en place ainsi qu'une procédure interne d'alerte sécurisée et anonyme permettant à toute personne de signaler des situations à risque ou des infractions. En outre, il est **nécessaire que des sanctions exemplaires soient prononcées à l'encontre des personnes responsables de faits de corruption, que ce soit des entreprises ou des personnes physiques** (par exemple, les dirigeants). Les actes de corruption ne peuvent rester impunis si l'on souhaite conduire à de véritables changements de pratique.

A cela s'ajoute également **un nécessaire renforcement de l'indépendance des organes en charge du contrôle et de la certification des comptes**. Cette affaire démontre qu'un changement de pratiques dans l'exécution des missions des Commissaires aux comptes doit avoir lieu. Le rôle de garde-fou qui leur est assigné doit être renforcé. Leur indépendance doit notamment être clairement établie. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront dénoncer les faits dont ils sont témoins durant l'exercice de leurs fonctions. A ce sujet, Sherpa est actuellement en train de préparer une analyse avec pour finalité la présentation de recommandations et de pistes d'actions.

¹¹⁶ Document de référence Areva 2014, p.353

Bibliographie

Documents officiels

AFP, *Aide d'Areva au Niger: une ONG réitère ses accusations de corruption*, Communiqué de presse, 14 janvier 2013 :

http://www.romandie.com/news/archives/Aide_d_Areva_au_Niger_une_ONG_reitere_ses_accusations_de_corruption93140120131717.asp

AFP, *Areva/Uramin: Ricol pense que les comptes sont sincères*, 17 janvier 2012 :

http://www.romandie.com/news/n/ArevaUramin_Ricol_pense_que_les_comptes_sont_sinceres170120121601.asp

Areva, *Afrique du Sud : AREVA remet une offre globale ambitieuse*, 31 janvier 2008 :

<http://www.areva.com/FR/actualites-947/afrique-du-sud-areva-remet-une-offre-globale-ambitieuse.html>

Areva, *Communiqué de presse du Conseil de surveillance d'Areva*, 14 février 2012 :

http://www.areva.com/news/liblocal/docs/CP_groupe/2012/CP%20CS_140211.pdf

Areva, *Offre publique d'achat amicale d'AREVA sur UraMin sur la base d'un prix de 7,75US\$ par action*, Communiqué de presse, 15 juin 2007 :

<http://www.areva.com/FR/actualites-6505/offre-publique-d-achat-amicale-d-areva-sur-UraMin-sur-la-base-d-un-prix-de-775us-par-action.html>

Areva, *Rapport semestriel du 30 juin 2008* :

<http://www.iaea.org/inis/collection/NCLCollectionStore/Public/40/065/40065272.pdf>

Areva, *Rencontre avec Sam Jonah*, Fiche d'entretien, 24 octobre 2006 :

<http://fr.scribd.com/doc/222333436/Les-doutes-d-Areva-sur-Uramin>

Areva, *Afrique du Sud : AREVA remet une offre globale ambitieuse*, Communiqué de presse, 31 janvier 2008 :

<http://www.areva.com/FR/actualites-6544/afrique-du-sud-areva-remet-une-offre-globale-ambitieuse.html>

Areva, Documents de référence, notamment, Document de référence de 2006 à 2011

Areva, *inauguration de l'usine de dessalement de Wlotzkasbaken*, 16 avril 2010 :

<http://www.areva.com/mediatheque/liblocal/docs/activites/mines/pdf-dessal-namibie-vf.pdf>

Areva, *Trekkopje Mine*, Stakeholder Report 2012 – 2013 :

http://www.rse-mines.areva.com/images/mediatheque/01-rapport-et-charte/a-08-Trekkopje_stakeholder_report_2012_2013.pdf

Cour d'Appel de Paris, 21 janvier 2015 : <http://observ.nucleaire.free.fr/jugement-areva-cour-appel-paris.pdf>

Eramet S.A et Weda Bay Minerals Inc., *ERAMET S.A. offre d'acquérir WEDA BAY MINERALS pour un prix de 2,70 dollars canadiens par action en numéraire, valorisant WEDABAY MINERALS à 270 millions de dollars canadiens*, Communiqué de presse, 15 mars 2006 :

http://www.eramet.com/sites/default/files/cp/cp_2006_fr_eramet_wedabay.pdf

Eskom, Eskom Build Programme, juin 2007 :

<http://www.dpe.gov.za/resourcecentre/Acts/Eskom%20Build%20Programme%2007.pdf>

Ministry of mines and energy, *Strategic Environmental Management Plan (SEMP) for the Central Namib Uranium Rush 2011 Annual Report*, 2011 :

http://www.mme.gov.na/files/publications/cd8_Annual_SEMP_Report_2011_released.pdf

Observatoire du nucléaire, *Copie de l'amendement au projet de loi de finance 2013 du Niger*, 29 novembre 2012 : <http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/pdf/doc-modif-budget-niger-don-areva.pdf>

Observatoire du nucléaire, *Corruption / Niger : Areva s'enfonce !*, 9mars 2015 :

<http://observ.nucleaire.free.fr/corruption-areva-s-enfonce.htm>

Observatoire du nucléaire, *Un document confidentiel exceptionnel montre l'emprise d'Areva sur le Niger et confirme les accusations de l'Observatoire du nucléaire*, Communiqué de presse, 14 janvier 2013 : <http://observ.nucleaire.free.fr/com-doc-confid-areva-niger.htm>

Rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à la situation financière et aux perspectives d'Électricité de France et d'Areva, Marc Goua et Camille de Rocca Serra, 7 mars 2012 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4463.asp>

Rapport sur les crédits énergie du projet de loi de finances 2012, Marc Goua, 11 octobre 2011 :

http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2012/b3805-tIII-a14.asp#P305_42965

Regent pacific Group Limited, *Updates on outstanding litigation matters against bridge investment holding limited and bridge securities co ltd and outstanding korean arrest warrant against Mr James Mellon*, 13 novembre 2003 : <http://www.regentpac.com/ICMServlet/download/13-1929-187/Annt-Litigations&ArrestWarrant%2813Nov2003%29-Pdf%28English%29.pdf>

Sherpa, *Corruption internationale – changer les pratiques : l'affaire Alstom*, Note d'information :

<http://www.asso-sherpa.org/service/corruption-internationale-changer-les-pratiques-laffaire-alstom>

UraMin Inc., *Award of licences*, 1 novembre 2006 :

<http://www.investegate.co.uk/article.aspx?id=200611011110233617L>

Ouvrages

Jean-Louis Perez, *Anne Lauvergeon, le pouvoir à tout prix*, 2014, Political Science :
https://books.google.fr/books?id=B_qTBQAAQBAJ&pg=PT78&lpg=PT78&dq=24+octobre+2006+areva+UraMin&source=bl&ots=guVXGk4Gf6&sig=I5tNS2TlbPO-W1h4a5nggH46HTM&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwizgvSJ4c7KAhUGPxoKHdCwC80Q6AEIKzAC

P J Van Der Merwe, *Uranium prospecting in the main Karoo basin in retrospect*, Volume I, décembre 1989, Atomic energy corporation of South Africa Ltd private Bag X256, Pretoria, 0001:
http://www.iaea.org/inis/collection/NCLCollectionStore/_Public/18/040/18040661.pdf

Presse écrite

Arte, *Areva-UraMin, bombe à retardement du nucléaire français* :
<http://www.arte.tv/sites/story/reportage/areva-UraMin-bombe-a-retardement-du-nucleaire-francais/>

Capital, *Scandale Areva-UraMin : le rôle obscur du mari d'Anne Lauvergeon*, 14 janvier 2016 :
<http://www.capital.fr/enquetes/revelations/scandale-areva-UraMin-le-role-obscur-du-mari-d-anne-lauvergeon-1096778>

CESIM, *L'Afrique du Sud va-t-elle renouer avec l'enrichissement de l'uranium*, octobre 2012 :
<http://www.cesim.fr/observatoire/fr/71/article/60>

Challenges, *UraMin était prêt à se vendre 471 millions de dollars à Areva*, 1 février 2012 :
<http://www.challenges.fr/entreprise/20120201.CHA0811/uramin-etait-pret-a-se-vendre-471-millions-de-dollars-a-areva.html>

Challenges, *UraMin : de nouveaux documents viennent accuser Areva*, 9 février 2012 :
<http://www.challenges.fr/entreprise/20120208.CHA2071/UraMin-de-nouveaux-documents-viennent-accuser-areva.html>

Easy bourse, *Areva : des EPR à la douzaine en Afrique du Sud*, 31 janvier 2008 :
<https://www.easybourse.com/bourse/energie/article/5537/areva-epr-douzaine-en-afrique-sud.html>

France Inter, *Le scandale UraMin (1)*, 10 janvier 2015 : <http://www.franceinter.fr/emission-rendez-vous-avec-x-le-scandale-uramin-1>

France Inter, *Le scandale UraMin (2)*, 17 janvier 2015 : <http://www.franceinter.fr/emission-rendez-vous-avec-x-le-scandale-uramin-2>

Hexagones, *D'autres aventures minières troubles pour Areva*, 3 mars 2015 :

<http://www.hexagones.fr/article/2015/03/03/d-autres-aventures-minieres-troubles-pour-areva#>

Hexagones, *Ouverture d'une instruction judiciaire dans l'affaire UraMin*, mai 2014 :

<http://www.hexagones.fr/article/2015/05/05/ouverture-dune-instruction-judiciaire-dans-laffaire-UraMin>

Hexagones, *Trois juges pour instruire le scandale UraMin*, 1^{er} juin 2015 :

<http://www.hexagones.fr/story/thierry-leveque/2015-06-01-trois-juges-pour-instruire-le-scandale-UraMin/media/extrait-du-rapport-provisoire-de-la-cour-des-comptes-sur-areva.pdf>

Insight, *The Areva Exception*, 10 mai 2010 : <http://www.insight.com.na/the-areva-exception/>

L'OBS, *Anne Lauvergeon : une bio atomique*, 13 novembre 2014 :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141113.OBS4943/anne-lauvergeon-une-bio-atomique.html>

La Croix, *Les vérités de Jean Cyril Spinetta sur la gestion d'Areva*, 21 mai 2015 : <http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Les-verites-de-Jean-Cyril-Spinetta-sur-la-gestion-d-Areva-2014-05-21-1153953>

La Presse, *Armement: l'ex-président sud-africain Thabo Mbeki nie toute corruption*, 17 juillet 2014 :

<http://www.lapresse.ca/international/afrique/201407/17/01-4784626-armement-lex-president-sud-africain-thabo-mbeki-nie-toute-corruption.php>

Le JDD, René Ricol : « *L'affaire Areva risque de mal finir..* », 11 février 2012 :

<http://www.lejdd.fr/Societe/Faits-divers/Actualite/Rene-Ricol-L-affaire-Areva-risque-de-mal-finir-Interview-485879>

Le Figaro, *Nucléaire : 8 réacteurs russes en Afrique du Sud*, 23 septembre 2014 :

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/09/23/97002-20140923FILWWW00221-nucleaire8-reacteurs-russes-en-afrique-du-sud.php>

Le Monde, *Achat d'UraMin : comment Areva a dupé l'Etat*, 16 mai 2014 :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/05/16/rachat-d-UraMin-comment-areva-a-dupe-l-etat_4419818_3224.html

Le Monde, *Affaire UraMin : une contre-expertise aurait été cachée*, 25 janvier 2012 :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/01/25/affaire-UraMin-une-contre-expertise-aurait-ete-cachee_1634097_3234.html

Le Monde, *Areva dévoile son plan de réduction des coûts*, 13 décembre 2011 :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/12/13/areva-devoile-son-plan-de-reduction-des-couts_1617711_3234.html

Le Monde, *Areva et la ténébreuse affaire UraMin*, 10 décembre 2014 :

http://www.lemonde.fr/televvisions-radio/article/2014/12/10/areva-et-la-tenebreuse-affaire-UraMin_4537929_1655027.html

Le Monde, *Areva : les zones d'ombres du rachat d'UraMin*, 13 janvier 2012 :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/01/13/areva-les-zones-d-ombres-du-rachat-d-UraMin_1629449_3224.html

Le Monde, *EDF et Areva sont bien en places pour remporter le marché nucléaire civil en Afrique du Sud*, 11 septembre 2008 :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2008/09/11/edf-et-areva-sont-bien-places-pour-remporter-le-marche-nucleaire-civil-en-afrique-du-sud_1094086_3234.html

Le Monde, *Les syndicats dénoncent des licenciements secs chez Areva*, 15 juin 2015 :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/06/15/les-syndicats-denoncent-des-licenciements-secs-chez-areva_4654565_3234.html#GIMRPicMTLieMgzi.99

Le Parisien, *Affaire UraMin : la justice enquête sur Anne Lauvergeon, ex-PDG d'Areva*, 10 avril 2014 :

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-uramin-la-justice-enquete-sur-anne-lauvergeon-ex-pdg-d-areva-10-04-2014-3757617.php>

Le Parisien, *Areva/UraMin : deux documents sèment le trouble*, 13 février 2012 :

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/areva-UraMin-deux-documents-semblent-le-trouble-13-02-2012-1859421.php>

Le Parisien, *le scandale Areva en six points*, 13 janvier 2012 : [http://www.leparisien.fr/espace-premium/fait-du-jour/le-scandale-areva-en-six-points-13-01-2012-1809105.php /](http://www.leparisien.fr/espace-premium/fait-du-jour/le-scandale-areva-en-six-points-13-01-2012-1809105.php/)

Lenaka, *Areva en Afrique du sud : Les manœuvres politiciennes toxiques du champion nucléaire français Areva en Afrique du Sud*, 2 septembre 2012 : <http://lenaka.info/2012/09/02/areva-en-afrique-du-sud-les-manoevres-politiciennes-toxiques-du-champion-nucleaire-francais-areva-en-afrique-du-sud/1511>

Les Echos, *Areva en discussion pour acheter UraMin*, 12 juin 2007 :

http://www.lesechos.fr/12/06/2007/LesEchos/19937-089-ECH_areva-en-discussion-pour-acheter-UraMin.htm

Les Echos, *Areva et les zones d'ombre du dossier UraMin*, 15 décembre 2011 :

http://www.lesechos.fr/15/12/2011/LesEchos/21080-042-ECH_areva-et-les-zones-d-ombre-du-dossier-UraMin.htm

Les Echos, *Areva : l'Etat demande à René Ricol de vérifier les comptes*, 7 mai 2010 :

http://www.lesechos.fr/07/05/2010/LesEchos/20673-107-ECH_areva--l-etat-demande-a-rene-ricol-de-verifier-les-comptes.htm

Les Echos, *Les principaux extraits du prérapport de la Cour des comptes sur Areva*, 12 mai 2014 :
http://www.lesechos.fr/12/05/2014/lesechos.fr/0203491092611_les-principaux-extraits-du-prerapport-de-la-cour-des-comptes-sur-areva.htm

Les Echos, *UraMin et Areva : une mine de rien ou une affaire d'Etat*, 26 mai 2014 :
<http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-98595-UraMin-et-areva-une-mine-de-rien-ou-une-affaire-detat-1006958.php?xkvQrcRFfxDpdt6y.99>

Libération, *UraMin : du leurre en barre*, 10 février 2016:
http://www.liberation.fr/france/2016/02/10/uramin-du-leurre-en-barres_1432507

Mail and Guardian, *French nuclear frontrunner's toxic political dealings in SA*, 3 août 2012 :
<http://mg.co.za/article/2012-08-03-00-nuclear-frontrunner-arevas-toxic-political-dealings>

Mediapart, *UraMin : le trouble jeu d'Areva en Namibie*, 9 janvier 2016:
<https://www.mediapart.fr/journal/economie/080116/uramin-le-trouble-jeu-dareva-en-namibie>

Namibia Economist, *NCCI serenades Dr Hage Geingob*, 6 novembre 2015 :
<https://economist.com.na/13792/general-news/ncci-serenades-dr-hage-geingob/>

Sites Internet

CNRS, *Production et réserves mondiales d'uranium*, 2011 :
http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosnucleaire/darkcartes/2_production-mondiale-d-uranium.php

Définition de « due diligence » : http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_due-diligence.html

Eramet, *Les grandes dates de l'histoire d'ERAMET* : <http://www.eramet.com>

FE Investegate : <http://www.investegate.co.uk/article.aspx?id=200611011110233617L>

Commission Innovation 2030 : <http://www.entreprises.gouv.fr/innovation-2030/accueil-innovation-2030>

Paladin Energy LTD, *expansion programmes* :
<http://www.paladinenergy.com.au/default.aspx?MenuID=27>

Site internet Areva : <http://www.aveva.com>

Trader-Finance : <http://matiere-premiere.trader-finance.fr/uranium/>

United Africa Group : <http://unitedafricagroup.com>

World Nuclear Association : <http://www.world-nuclear.org/info/Country-Profiles/Countries-O-S/South-Africa/>